

Le principe de cohérence en matière contractuelle

PREMIÈRE PARTIE : LE PRINCIPE DE COHÉRENCE CONTRACTUELLE

TITRE I - Principe de cohérence et volonté contractuelle

Chapitre I - Principe de cohérence et contradictions formelles de la volonté

Chapitre II - La condition potestative : Vouloir à condition de vouloir

TITRE II - Le principe de cohérence et la portée de l'engagement

Chapitre I - Le principe de cohérence et la détermination d'un minimum contractuel

Chapitre II - Le principe de cohérence et force obligatoire des documents prétendument non-contractuels

Conclusion de la Première Partie

DEUXIÈME PARTIE : LE PRINCIPE DE COHÉRENCE APPLIQUÉ AU COMPORTEMENT DU CONTRACTANT : LE DEVOIR DE COHÉRENCE

TITRE I - Le devoir de cohérence du comportement ou de l'interdiction des revirements à contretemps

Chapitre I - Le devoir de cohérence du comportement dans les relations précontractuelles

Chapitre II - Le devoir de cohérence du comportement et l'exécution du contrat

TITRE II - Le devoir de cohérence du contractant : l'interdiction de se prévaloir de termes incompatibles

Chapitre I - Le devoir de cohérence avec le contrat ou l'interdiction de faire obstacle à l'exécution de la convention

Chapitre II - Le devoir de cohérence avec soi-même ou l'interdiction de contredire sa propre attitude au détriment d'autrui

Conclusion de la deuxième partie